

Description de la bête

Le marquis d' Apchier habitant au château de Besques près de Charraix, menait depuis longtemps la chasse à la bête avec les gens de ses terres et c'est au cours de celle du 19 juin 1767 que Jean Chastel tua la bête (de sexe mâle). Un procès verbal conservé aux archives nationales et rédigé le 20 juin 1767 par maître Marin, notaire royal de Langeac, nous renseigne de la manière suivante :

- "Monsieur le Marquis d' Apchier ayant fait transporter cet animal à son château de Besques, paroisse de Charaix nous avons jugé à propos de nous y rendre pour en faire la vérification et étant au château de Besques Monsieur le Marquis D' Apchier nous a fait représenter cet animal qui nous a paru être un loup. Mais extraordinaire et bien différent par sa figure et ses proportions des loups que l'on voit dans ce pays. C'est ce que nous ont certifié plus de trois cent personnes de tous les environs qui sont venues le voir : plusieurs chasseurs et beaucoup de personnes connaisseuses nous ont effectivement fait remarquer que cet animal n'a des ressemblances avec le loup que par la queue et le derrière, sa tête comme on le verra par les proportions suivantes, est monstrueuse ! Ses yeux ont une membrane singulière qui part de la partie inférieure de l'orbite venant au gré de l'animal recouvrir le globe de l'oeil.

Son col est recouvert d'un poil très épais d'un gris roussâtre traversé de quelques bandes noires, il a sur le poitrail une grande marque blanche en forme de coeur, ses pattes ont quatre doigts armés de gros ongles qui s'étendent beaucoup plus que celles des loups ordinaires, elles ont ainsi que les jambes, qui sont fort grosses, surtout celles de devant, la couleur de celles du chevreuil, cela nous paru une observation remarquable parce que de l'avis de ces mêmes chasseurs (mot rayé dans le texte), personnes connaisseuses et de tous les chasseurs on n'a jamais vu aux loups de pareilles couleurs.

Il est encore paru à propos d'observer que ses côtes ne ressemblent pas à celles du loup ce qui donnait à cet animal la liberté de se retourner aisément, au lieu que les côtes des loups étant obliquement posées ne leur permettent pas cette facilité.

Les proportions que nous avons fait prendre de cet animal sont :

Longueur depuis la racine de la queue jusqu' au sommet de la tête, trois pieds : **(99 cm)**

Depuis le sommet de la tête jusques entre les deux grands angles des yeux six pouces : **(16,2 cm)**

Des grands angles des yeux jusqu' au bout du nez, cinq pouces : **(13,5 cm)**

Largeur d'une oreille a l'autre, sept pouces : **(18,9 cm)**

Ouverture de la gueule, sept pouces : **(19 cm)**

Largeur horizontale du col, huit pouces six lignes : **(22,9 cm)**

Largeur des épaules, onze pouces : **(29,7 cm)**

La mâchoire supérieure est garnie de six dents incisives. La sixième étant plus longue que les autres: Deux grandes lanières ou crochets éloignés des incisives et de la hauteur d'un pouce quatre lignes d'un diamètre de six lignes : trois dents molaires dont une assez petite et deux grosses, une quatrième molaire plus grosse que les autres et à laquelle est presque unie la cinquième et avant dernière qui est divisée en deux parties dont une s'étend perpendiculairement et l'autre s'allonge horizontalement dans l'intérieur du palais, et enfin une sixième molaire. La mâchoire inférieure est garnie de vingt deux dents, savoir six incisives, et de chaque côté une lanière semblable aux supérieures, sept molaires, la première très petite et éloignée de la lanière, les trois suivantes sont plus grandes et semblables à la 2^o et 3^o molaire supérieure, la cinquième plus grosse et longue est divisée en trois parties dont l'antérieure est moins longue, la sixième assez grande a deux éminences antérieures et latérales, la septième est très petite et presque égale." (...)

"Ils nous ont aussi fait remarquer que cet animal, depuis la patte de devant jusqu'à l'épine, a la hauteur de 2 pieds 4 pouces et que ses yeux sont de la couleur rouge cinabre (rouge vermillon)."